

DÉPARTEMENT DES
ALPES DE HAUTE-PROVENCE



C.C.A.S.

MAIRIE
DE
VALENSOLE

Tél. 04 92 74 87 35

ccas@valensole.fr

Plan canicule 2026

La canicule exceptionnelle de 2003 a révélé la nécessité d'adapter le dispositif national de prévention de soins. En cas de déclenchement du niveau d'alerte par le Préfet et pour permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux, une demande d'inscription au registre nominatif est obligatoire.

Pour qui ?

- Valensolais(e) isolé(e) de 65 ans et plus
- Valensolais(e) de 60 ans et plus reconnu(e) inapte au travail
- En situation de handicap

Qui peut faire la demande ?

- Vous-même
- Un membre de votre famille
- Un tiers

Comment ?

- En utilisant la demande d'inscription au dos du courrier
- En vous présentant à l'accueil du CCAS

Vous ne voulez plus être inscrit sur le registre ?

Vous pouvez demander à tout moment d'être radié du registre nominatif, il suffit d'en faire la demande par écrit et de la renvoyer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), 162 Avenue de Provence 04210 Valensole.

Merci de renvoyer la fiche de signalement jointe avant le 15 mai au CCAS (soit par courrier soit directement dans la boîte aux lettres du CCAS à l'entrée du parking)

FICHE DE SIGNALEMENT CANICULE 2026

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont : (Cocher la case concernée)

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile
- les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées ou personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité,

NOM : Prénom

Date de naissance :

Et/ou

NOM : Prénom

Date de naissance :

N° de Téléphone : fixe Mobile :

Adresse.....

04210 VALENSOLE

Téléassistance : OUI NON

Service(s) intervenant à domicile

.....

Infirmière : OUI NON

PERSONNE à contacter en cas d'urgence :

Enfant(s) Autre (préciser).....

NOM : Prénom :

Téléphone :

E-mail :@.....

Adresse :

.....

Fiche établie : par le demandeur par une autre personne (préciser) :

VALENSOLE le / / 2026

Signature :

Cette fiche de signalement est exclusivement limitée à la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels, intitulé par l'article L.116-3 du code de l'action sociale et des familles.

Les données personnelles communiquées sont strictement confidentielles et sont destinées au registre de veille sociale du CCAS, Mairie de Valensole 04210. Elles sont conservées au titre du respect d'une obligation réglementaire, et font l'objet d'une politique d'archivage conformément aux dispositions en vigueur.

Elles ne sont transmises à aucun tiers ni à titre onéreux ni à titre gratuit et restent sur le territoire de l'Union Européenne.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et de suppression des informations qui vous concerne.

Vous pouvez exercer ces droits, sur simple justification de votre identité, en vous adressant :

- par courrier à : CCAS, 162 Avenue de Provence 04210 VALENSOLE*
- par mail au délégué à la protection des données (ou DPO) : dpo-rgpd@dlva.fr*